

ASSEMBLEE BOURGEOISE, MARDI 27 JUN 2017, IMMEDIATEMENT APRES L'ASSEMBLEE COMMUNALE, AULA DE L'ECOLE

Présidente : Mme Sabine GALEUCHET, Conseillère communale

Secrétaire : Mme Laura RICH, Secrétaire communale

REGISTRE DES ELECTEURS

4 bourgeois étaient présents

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Décider d'inclure dans le périmètre du plan spécial « Avenir Nord » la parcelle n° 870 propriété de la Bourgeoisie
3. Divers

Ouverture

Mme la Présidente Sabine Galeuchet, ouvre l'assemblée bourgeoise de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 21 du 7 juin 2017 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Mme Sabine Galeuchet fait la lecture de l'ordre du jour et aucune modification de ce dernier n'est demandée.

Les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2016 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Claudine Seuret. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal.

2. Décider d'inclure dans le périmètre du plan spécial « Avenir Nord » la parcelle n° 870 propriété de la Bourgeoisie

Rapporteur : M. Jean-Louis Chételat, Maire

Afin de permettre un développement de l'entreprise Hevron SA, nous avons dû procéder à un remaniement parcellaire agricole afin d'offrir une nouvelle desserte.

Entrée en matière : Acceptée à l'unanimité

Afin de permettre la construction du nouveau chemin, l'ensemble des parcelles incluent dans le périmètre subissent des modifications de leur format, par contre elles ne sont en rien modifiées quant à leur surface. Elles ont donc toutes les mêmes contenances après les mutations exécutées par le géomètre, M. Bernard Studer, du bureau Rolf Eschmann SA.

Aussi, le Conseil communal vous propose d'inclure la parcelle n° 870 propriété de la Bourgeoisie de Courtételle.

Discussion :

M. Michel Parrat : demande pourquoi est-il nécessaire d'inclure cette parcelle dans le plan spécial ?

M. Jean-Louis Chételat informe que le nouveau chemin empiète sur la parcelle n° 870, elle doit donc être incluse dans le plan spécial.

Décision : Acceptée par 3 personnes / 0 contre / 1 abstention

3. Divers

Discussion

M. Michel Parrat : demande s'il y a la possibilité de couper moins, à cause du déficit du revenu forestier.

Mme Sabine Galeuchet annonce que nous avons moins prévu pour les prochaines coupes. Le total prévu sera de 1'700m².

Clôture

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie les ayants droit bourgeois de leur participation et leur engagement et lève l'assemblée.

Au Nom de l'Assemblée bourgeoise
La Présidente La Secrétaire

S. Galeuchet L. Rich